



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

**Trente-troisième session**

**Santiago (Chili), 6 - 9 mai 2014**

**Résumé des recommandations des Commissions techniques régionales**

## Rapport de la CFLAC

### A. Informations d'ordre général

#### Création, fonctions et composition

1. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFLAC) a été créée en 1948, lors de la quatrième session de la Conférence de la FAO, dans l'objectif principal d'offrir aux pays de la région une tribune neutre dans le cadre de laquelle ils pourraient analyser les questions intéressant les forêts. La Commission compte 33 États Membres qui travaillent par groupes sous-régionaux (Caraïbes, Amérique centrale, Amazonie et Cône Sud) à la préparation de leurs programmes de travail dans le cadre de la CFLAC.

#### Date et lieu de la dernière réunion et nombre de participants

2. La CFLAC a tenu sa vingt-huitième session du 9 au 13 septembre 2013 à Georgetown, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Guyana. Les délégués de 21 États Membres et les représentants de sept organisations y assistaient, y compris, en qualité d'observateurs, des organismes du système des Nations Unies, des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales.

### B. Introduction et situation dans le secteur

3. Près de la moitié de la superficie de la région Amérique latine et Caraïbes (49 pour cent selon les estimations de 2010) est couverte de forêts, dont plus de la moitié (57 pour cent) constituent les forêts primaires du globe. Ces dernières décennies, le couvert forestier a diminué en Amérique centrale et en Amérique du Sud, principalement à cause de la conversion des terres forestières pour des utilisations agricoles; ainsi, cette région est devenue la première au monde à perdre le plus de

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*



mk141f

forêts. Aux Caraïbes, en revanche, grâce à la mise en place de plantations forestières et à la régénération naturelle de zones forestières abandonnées, le couvert forestier a augmenté. On estime que la perte de forêts dans la région se chiffre à 3,95 millions d'hectares par an (soit 0,40 pour cent), dont trois millions sont des forêts indigènes.

4. Le Secrétariat a annoncé que dans la région, de plus en plus de pays mettent en œuvre des programmes de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+). Dans le cadre du programme ONU-REDD, un apport financier d'environ 22 millions d'USD a été obtenu en faveur de cinq pays bénéficiaires, et neuf autres pays se sont associés à cette initiative.

5. Parmi les perspectives du développement des forêts de la région, on retiendra: la valorisation et le paiement des services écosystémiques rendus aux forêts par les populations locales; le renforcement de la participation des activités forestières aux économies nationales, et la consolidation, en tant que source de revenus importante, de l'économie familiale; la reconnaissance croissante de l'importance des forêts pour l'atténuation des effets du changement climatique et pour le développement socioéconomique national.

### **C. Principales activités menées pendant la période examinée**

6. Le Secrétariat de la CFLAC a rendu compte des activités réalisées suite aux recommandations formulées par la dernière session de la Commission, et a notamment fourni des informations sur l'appui apporté aux pays dans leur préparation à l'évaluation des ressources forestières, les efforts déployés en vue de l'évaluation des ressources génétiques forestières, la préparation en matière de lutte contre les incendies de forêt, le suivi des débats internationaux sur les forêts et le changement climatique, la promotion de la gestion durable des forêts, et l'élaboration de mécanismes à l'appui des forêts et des exploitations.

7. Les vice-présidents des groupes sous-régionaux de la Commission pour l'Amérique centrale, le Cône Sud, les Caraïbes et l'Amazonie ont présenté un bref aperçu des activités réalisées pendant la période 2012-2013, et ont signalé que les pays de la région ont surtout travaillé dans des domaines liés à la foresterie communautaire, au suivi des forêts, à l'élaboration de politiques et de plans nationaux forestiers, au changement climatique, aux espèces envahissantes, aux systèmes d'information, et à la gouvernance des forêts.

8. Les délégués ont reconnu l'importance du rôle joué par les forêts sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la lutte contre la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles.

### **D. Principales conclusions et recommandations**

#### **Recommandations à l'intention de la Conférence régionale de la FAO**

- Mettre l'accent, parmi les États Membres, sur la contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le renforcement et la protection des moyens d'existence, et le maintien de systèmes sylvo-agricoles productifs et durables. En ce sens, il convient de souligner une nouvelle fois l'importance des services environnementaux pour le développement des activités des secteurs de l'agriculture et de l'élevage.
- Considérer que la sécurité alimentaire est tributaire du renforcement du secteur forestier, étant donné que les forêts, les arbres et les ressources génétiques forestières favorisent une agriculture et des pratiques d'élevage solides et résilientes. Ainsi, la disparition des ressources forestières, causée par l'expansion de la frontière agricole et le développement de pratiques d'agriculture et d'élevage inadaptées, limite les capacités nationales d'assurer la sécurité alimentaire.
- Favoriser les efforts institutionnels nécessaires au niveau national en vue de l'élaboration de politiques et de programmes de développement intersectoriels qui intègrent les thèmes forestiers liés à l'environnement et les thèmes agricoles, avec une approche globale de l'aménagement territorial, à l'appui de la sécurité alimentaire, du développement économique et de la lutte contre la pauvreté rurale.

- Encourager, au niveau international, le renforcement des organisations intergouvernementales qui assurent la coopération technique en matière de forêts, afin de favoriser une gestion forestière durable, à l'appui de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. Plus précisément, il est demandé de renforcer la FAO pour qu'elle continue à coopérer avec les pays de la région, sur des thèmes intéressant les forêts, dans le cadre des nouveaux objectifs stratégiques de l'Organisation.

#### **Recommandations à l'intention du Comité des forêts (COFO)**

- Favoriser l'examen et le renforcement des politiques publiques forestières, dans le but de permettre une meilleure intégration de la gestion des forêts dans les processus de développement national, qui visent à assurer la sécurité alimentaire et le bien-être social. Il convient de faciliter l'intégration au niveau national de la gestion des forêts primaires et plantées, dans les systèmes de production, ainsi que les activités des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et des pêches. Pour orienter ce processus, il est également recommandé de mener des recherches appliquées en collaboration avec des organismes spécialisés.
- Encourager une bonne gouvernance des ressources forestières, y compris les régimes fonciers et forestiers, et favoriser l'élaboration de mécanismes en faveur de la valorisation et de la reconnaissance des services environnementaux, au bénéfice des propriétaires de forêts. Dans ce contexte, en plus d'appuyer la création de systèmes de redevances sur le carbone, il est recommandé de promouvoir la reconnaissance intégrale et la diffusion des services environnementaux susmentionnés, ce qui permettra la bonne intégration des ressources forestières dans la comptabilité nationale et la reconnaissance sociale et environnementale des forêts indigènes et plantées.

#### **Recommandations à l'intention du Programme de travail de la FAO**

- Appuyer l'examen et le renforcement des cadres juridiques et institutionnels, leur modernisation, l'élaboration de systèmes d'information, la décentralisation des fonctions et l'aménagement territorial.
- Favoriser une coopération Sud – Sud pour renforcer les systèmes de suivi et d'appui réciproque entre les pays pour la lutte contre les incendies de forêt et leur prévention.
- Appuyer les pays dans la mise en place de capacités nationales, techniques et institutionnelles en matière d'inventaire et d'évaluation des forêts.
- Élaborer des directives en vue de l'élaboration de politiques qui intègrent les thèmes liés aux forêts dans le cadre du développement national, en tenant également compte de l'agro-foresterie et des activités forestières communautaires.
- Appuyer l'élaboration de mesures d'incitation en faveur des systèmes agro-forestiers et forestiers (par ex. pour les produits forestiers non ligneux) et pour faciliter la restauration des terres (forestières) dégradées axée sur le développement rural communautaire.
- Favoriser la diversification et la commercialisation des produits des forêts, y compris les produits ligneux et non ligneux, et les services environnementaux des forêts, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce aux biens et services fournis par les forêts. Soutenir également l'évaluation de la contribution des biens et services à la comptabilité nationale.

## Rapport de la CODEALC

### A. Informations d'ordre général

#### Création, fonctions et composition

9. La Commission pour le développement de l'élevage pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CODEALC) a été créée par la FAO à la demande des États Membres, par le biais de la Résolution 1/92 de 1987. À compter de l'année 1998, les États Membres sont convenus d'organiser des réunions semestrielles par groupes sous-régionaux afin de prendre en compte l'évolution des contextes agroécologiques, productifs, commerciaux et socioéconomiques, conformément aux accords d'intégration régionale: Groupe du Cône Sud (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay); Groupe des Andes (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Vénézuéla); et Groupe d'Amérique centrale (Amérique centrale, Mexique, Cuba, République dominicaine).

#### Date et lieu de la dernière réunion et nombre de participants

10. Au cours du dernier exercice, se sont tenues la douzième réunion du Groupe Cône Sud et du Groupe des Andes à Asunción, (Paraguay) en novembre 2012, et la douzième réunion du Groupe Amérique centrale à Mexico (Mexique) en décembre 2013. Le nombre de participants, y compris les délégués et les observateurs, était de 45 et 70 respectivement.

### B. Introduction et situation dans le secteur

11. Le secteur de l'élevage contribue à plus de 46 pour cent au produit intérieur brut du secteur agricole de l'Amérique latine, et la production animale a connu une augmentation dans la région à des taux annuels supérieurs à la moyenne de la croissance mondiale, à 4,0 contre 2,1 pour cent. Cette hausse est menée par la croissance de la production avicole, qui a doublé au cours de la dernière décennie; en ce qui concerne la production de viande bovine, de viande de porc et de lait, celle-ci enregistre une hausse de plus de 30 pour cent pour la même période. Au niveau régional, l'Amérique latine et les Caraïbes produisent un pourcentage de viande bovine et de viande de volaille plus élevé que celui des États-Unis d'Amérique et contribuent à la production laitière dans les mêmes proportions. La productivité de l'industrie porcine et de l'industrie avicole de la région se rapproche des niveaux des États-Unis d'Amérique et se situe au-dessus de la moyenne mondiale pour ces deux secteurs.

12. L'Amérique latine exporte 40 pour cent du total de la viande bovine commercialisée sur le marché international, et il s'agit de la région qui exporte le plus de viande de volaille au niveau mondial; elle occupe le troisième rang pour ce qui est de la viande de porc. Toutefois, la production est concentrée dans certains pays: trois d'entre eux détiennent plus de 70 pour cent de la population de bovins et de porcs, 64 pour cent des vaches laitières et 60 pour cent des poules pondeuses et des poulets de chair. Ce sont seulement 6 pays de la région qui contribuent à 98 pour cent du total des exportations de produits de l'élevage, à savoir le Brésil, l'Argentine, la Colombie, le Chili, le Mexique et le Paraguay. Le Brésil continue de dominer le marché de l'exportation, avec 89 pour cent pour la viande de volaille, 71,6 pour cent pour la viande bovine et 51,7 pour cent des exportations de viande de porc. L'Argentine a accru ses exportations de viande de volaille et va bientôt devenir le quatrième exportateur mondial du secteur, derrière la Thaïlande, le Brésil et les États-Unis d'Amérique. En revanche, les pays des Caraïbes et la majeure partie des pays d'Amérique centrale sont importateurs nets d'aliments d'origine animale.

13. Il est également à noter que les produits de l'élevage apportent une contribution toujours plus importante au régime alimentaire et à la nutrition des consommateurs d'Amérique latine et des Caraïbes. Il y a pourtant dans la région un grand nombre de pays, et notamment des communautés vulnérables, dont les niveaux de consommation de protéines d'origine animale sont très faibles, associés en majorité à des conditions de pauvreté qui ne leur assurent pas les revenus nécessaires pour acheter de la viande ou du lait.

14. Quoi qu'il en soit, la tendance à une plus grande intensification de la production porcine, avicole et laitière fait croître les risques liés à la santé des animaux et à la santé publique, au bien-être des bêtes et à l'environnement, si bien qu'il devient nécessaire de renforcer les services vétérinaires et les réglementations environnementales pour garantir des systèmes durables et des produits sains et sûrs.

15. Il ne fait aucun doute que le secteur de l'élevage peut énormément contribuer à la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté dans la région, et par conséquent, il lui faut évoluer vers une production durable, tant du point de vue social que sur le plan économique et environnemental.

### **C. Principales activités menées pendant la période examinée**

16. L'appui de la FAO au programme sous-régional andin de lutte contre la fièvre aphteuse a permis de renforcer les zones exemptes de cette maladie en Colombie et au Pérou, de faire reconnaître les hauts plateaux boliviens exempts de fièvre aphteuse sans vaccination, et de renforcer les capacités techniques des services vétérinaires des pays andins pour faire progresser les programmes de contrôle au niveau national et au niveau des frontières qui séparent l'Équateur du Pérou, l'Équateur de la Colombie et la Colombie du Venezuela, conformément à la feuille de route de contrôle progressif proposée par la FAO. Il y a plus de 24 mois que la région des Andes n'a pas connu de cas de fièvre aphteuse, et elle s'apprête à attaquer la dernière phase d'activités visant l'éradication de cette maladie. Le programme sous-régional andin conçu à cet effet est formulé et adopté par les pays au niveau de la Communauté andine.

17. Le projet pour le contrôle sous-régional de la peste porcine classique dans les pays andins, mis en œuvre dans le cadre du Plan continental pour l'éradication de la peste porcine classique aux Amériques, a permis aux services vétérinaires officiels de Bolivie, de Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Venezuela de développer des compétences techniques en matière de contrôle et d'éradication de la peste porcine classique, y compris avec l'élaboration d'un programme sous-régional andin pour le contrôle et l'éradication de cette maladie, qui envisage un horizon de 5 ans pour la faire disparaître. Pendant la mise en œuvre du projet, la superficie d'occupation et le nombre d'animaux dans les zones exemptes de la maladie ou sous contrôle ont augmenté.

18. Conformément aux recommandations de la Commission, des tables rondes ont été organisées en Équateur et à Cuba (Association latino-américain de production animale) pour examiner le cadre de référence du renforcement de la production animale familiale adopté par la CODEALC lors de la session tenue au Paraguay. Un atelier international sur la contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté a également été organisé, avec la participation de délégués de gouvernements, d'associations de producteurs, d'entreprises agricoles, de membres de la société civile et d'organismes de coopération. En outre, deux cours en ligne sur «L'analyse et la gestion de la chaîne de valeur de la production porcine familiale» et «Les bonnes pratiques de production à l'appui de la production porcine familiale» ont été élaborés; ils permettront d'élargir la couverture des résultats obtenus dans le cadre du projet de coopération technique mené en Équateur, au Paraguay et au Nicaragua.

19. Un cadre d'orientations politiques en vue du développement durable du secteur de l'élevage en Amérique centrale a été mis au point en se fondant sur les projets nationaux de coopération technique développés dans six pays, et la Stratégie technique et économique pour le contrôle progressif de la brucellose bovine en Amérique centrale a été formulée.

20. Lors de la douzième session de la Commission, qui s'est tenue à Mexico, des documents de travail ont été examinés concernant a) la situation et les perspectives du secteur de l'élevage en Amérique centrale; b) la promotion de systèmes agro-sylvo-pastoraux durables sur le plan institutionnel; c) l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de traçabilité bovine en Amérique centrale; d) le développement d'un secteur de l'élevage intelligent face au climat; e) le renforcement de la capacité institutionnelle des services vétérinaires nationaux en Amérique centrale; et f) les

partenariats et les alliances stratégiques à l'appui d'une augmentation du niveau de compétitivité du secteur laitier familial.

#### **D. Principales conclusions et recommandations**

21. La Commission a souligné l'importance de la coopération internationale et des partenariats public-privé pour l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies communes à l'appui du développement durable du secteur de l'élevage dans la région.

22. Elle a évoqué la nécessité d'encourager davantage d'investissements publics et privés en vue du renforcement de la production animale familiale et de l'amélioration des services de vulgarisation et d'accès au crédit et au marché pour les petits éleveurs.

23. La Commission a attiré l'attention sur les lacunes des systèmes d'information sectoriels dans certains pays, et souligné qu'il était important de renforcer les services d'information, les services statistiques, et l'analyse des chaînes de production pour appuyer la prise de décisions des producteurs et des décideurs.

24. Elle a insisté sur la nécessité d'améliorer l'articulation entre les services vétérinaires et les services de santé publique en matière de lutte contre ces maladies, en adoptant l'approche "Une seule santé" promue par la FAO, l'OIE et l'OMS.

25. Elle a indiqué que le cadre de référence pour le renforcement de la production animale familiale présenté par la FAO était un outil précieux à l'heure de promouvoir des politiques publiques différenciées et des programmes d'appui au secteur de l'élevage familial, et a proposé comme mesure stratégique au niveau régional que la FAO coordonne l'organisation de tables rondes intersectorielles, et dans les pays pour soutenir le Plan d'action de la CELAC en tant que stratégie visant à favoriser le développement rural, l'augmentation des revenus des petits producteurs et à contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

26. La Commission a appelé l'attention des pays sur les possibles risques sociaux, économiques et environnementaux associés à l'augmentation de la production animale dans la région au cas où l'on ne prendrait pas les mesures nécessaires pour protéger les ressources naturelles, la biodiversité et les moyens d'existence des petits producteurs. Elle est d'avis qu'il convient d'élaborer des programmes de restauration des zones dégradées afin de renforcer l'efficacité de l'élevage pastoral, et elle a indiqué que le projet géré par le groupe *ad hoc* sur l'élevage et l'environnement de la CODEALC contribuera à cette fin.

27. La Commission a indiqué que la capacité du système institutionnel conçu par les services vétérinaires nationaux, les services de recherche et les services de vulgarisation rurale de la région se trouvent en moyenne inférieurs à un niveau minimum acceptable. Il a également été souligné que le niveau de compétitivité susceptible d'être atteint par le secteur de l'élevage dépendra dans une large mesure de la capacité de ces institutions d'apporter un appui plus solide aux producteurs, et plus particulièrement aux petits éleveurs familiaux de la région.

28. La Commission a précisé que l'un des principaux défis pour le secteur de l'élevage consistait à renforcer le niveau de compétitivité de ses producteurs grâce à la réduction des coûts de production, ainsi qu'à l'augmentation de la valeur ajoutée du produit. Pour atteindre cet objectif, il faudra avant tout que les acteurs de la filière travaillent de manière commune et coordonnée.

29. Elle a indiqué que de plus grands efforts devaient être déployés pour la coordination des ministères de l'agriculture et de l'environnement, afin de pouvoir aborder de front les problèmes communs.

#### **À l'intention de la FAO**

30. La Commission a mis l'accent sur les 4 priorités ci-après concernant la coopération technique de la FAO en matière de production et de santé animale dans la région:

- Appuyer les programmes de contrôle et d'éradication des maladies animales transfrontières et zoonotiques et la réduction des risques sur le plan de la santé animale et de la santé publique.
- Renforcer la production des éleveurs familiaux en tant que stratégie visant à améliorer la contribution du secteur à la sécurité alimentaire.
- Appuyer l'élaboration de systèmes de production animale durables tenant compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux, et l'adaptation du secteur de l'élevage aux effets du changement climatique.
- Renforcer les systèmes d'information, les statistiques, les analyses sectorielles et les politiques en matière d'élevage.

### **À l'intention de la Conférence régionale**

31. Compte tenu de la contribution stratégique du secteur de l'élevage de la région à la production vivrière mondiale, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région Amérique latine et Caraïbes, au bien-être des petits producteurs ruraux et à la lutte contre la pauvreté, compte tenu également du défi que doivent relever les pays pour protéger leur patrimoine animal, réduire les risques liés à la santé des bêtes et à la santé publique, et renforcer leurs programmes de développement durable de l'élevage et d'adaptation aux effets du changement climatique, la Commission demande à la Conférence régionale de la FAO:

- d'adopter et d'intégrer dans son programme de travail biennal les priorités et les recommandations de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et aux Caraïbes;
- d'appuyer et de faciliter la mise en œuvre des accords de coopération Sud-Sud entre l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID) et les pays de la région pour le développement de l'élevage durable.
- d'appuyer et de favoriser, dans le cadre de la CELAC, davantage d'investissements publics et privés pour renforcer la production animale familiale et améliorer les services de vulgarisation et d'accès au crédit et aux marchés pour les petits éleveurs.

## **Rapport de la COPESCAALC**

### **A. Informations d'ordre général**

#### **Création, fonctions et composition**

32. La Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC) a été créée conformément à la Résolution 4/70 de la soixante-dixième session du Conseil de la FAO (Rome, 29 novembre – 9 décembre 1976), en vertu de l'article VI.1 de l'Acte constitutif de la FAO. Étant donné qu'il était nécessaire d'apporter une série de modifications à ses statuts afin de reconnaître l'importance avérée, non seulement des pêches intérieures, mais également de l'aquaculture, pour l'Amérique latine et la nécessité de poursuivre les activités en cours pour le futur développement de ces secteurs, des statuts révisés et nouveaux statuts ont été approuvés en novembre 2010 lors de la cent quarantième Conférence de la FAO. La Commission compte actuellement 21 États Membres, répartis entre la Mésio-Amérique, l'Amérique du Sud et les Caraïbes. En outre, divers organismes de la région s'occupant de pêche et d'aquaculture participent à la Commission en tant qu'observateurs.

#### **Date et lieu de la dernière réunion et nombre de participants**

33. La treizième réunion de la COPESCAALC s'est tenue du 19 au 21 mars 2014 à Buenos Aires, à l'aimable invitation du gouvernement argentin. Y ont assisté 25 délégués de 9 États Membres de la COPESCAALC, ainsi que des observateurs du Réseau d'aquaculture des Amériques, du Centre des services d'information et d'évaluation sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et aux Caraïbes (INFOPECA), du Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche, et des observateurs nationaux invités par la délégation d'Argentine.

## **B. Introduction et situation dans le secteur**

34. Après une croissance continue qui a duré plus d'une décennie, les captures continentales dans la région ont atteint un point culminant en 2004 (536 000 tonnes). On a ensuite observé un léger recul pour atteindre 524 000 tonnes en 2012, avec un large éventail d'espèces tant indigènes (Amazone et bassin du Rio de la Plata) qu'exotiques, principalement du tilapia. Il subsiste néanmoins des incertitudes quant au véritable volume de production, étant donné que les captures ont augmenté; ce phénomène découle de la plus grande technicisation des pêches et reflète sans doute aussi l'amélioration des données statistiques fournies par les pays de la région. Bien que la production des pêches intérieures soit très inférieure à celle des pêches marines, il s'agit d'une source d'emploi très importante, sans doute plus que les pêches marines et l'aquaculture; en d'autres termes, chaque kilo de poisson issu des pêches continentales génère davantage d'emplois. Ce fait a également une incidence sur la contribution considérable des pêches intérieures à la sécurité alimentaire, étant donné que le poisson constitue très souvent la seule source de protéines consommées dans les communautés de pêcheurs.

35. Les ressources halieutiques, de libre accès, font de la pêche une activité économique et productive qui devient une source d'aliments et de revenus pour les familles lorsque d'autres secteurs agroproductifs sont en crise; ainsi, la pratique occasionnelle de la pêche par les agriculteurs ou les petits éleveurs permet à des milliers de familles de se procurer des revenus et de quoi manger lorsque leur secteur d'activité connaît des difficultés. Ce phénomène s'est accentué depuis 2007 en raison de l'augmentation continue du prix des aliments, notamment dans certaines régions d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, où des phénomènes liés au climat ont entraîné la perte de récoltes ou de bétail.

36. L'aquaculture connaît une croissance continue dans la région et fournit une occasion de répondre à la demande de produits fournis actuellement par les importations de pays d'autres continents. Avec plus de 2,6 millions de tonnes de produits aquacoles en 2012, l'Amérique latine et les Caraïbes contribuent à 3 pour cent de la production mondiale, avec une croissance moyenne soutenue de 9 pour cent au cours de ces 5 dernières années. Malgré un déséquilibre entre les pays - quatre d'entre eux (Chili, Brésil, Équateur et Mexique) produisant plus de 80 pour cent du volume total de la région - l'ensemble des États Membres de la Commission fournit 99,7 pour cent du volume total de la production aquacole régionale. L'aquaculture est pratiquée à différentes échelles pratiquement dans tous les pays de la région, et contribue pour beaucoup à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à l'apport de devises. L'aquaculture artisanale (l'équivalent de l'agriculture familiale) est pratiquée par plus de 100 000 familles des pays de la région et contribue dans une mesure importante à l'économie et à la production alimentaire dans les zones rurales.

## **C. Principales activités menées pendant la période examinée**

37. Pendant l'exercice biennal, la treizième réunion de la Commission a été organisée; il a été annoncé que plus de 80 pour cent des mesures recommandées par la Commission avaient été mises en œuvre avec succès par le Secrétariat. On relèvera une première réunion avec toutes les organisations régionales de pêche et d'aquaculture de la région, tenue dans le cadre du Comité des pêches de la FAO au Siège de l'Organisation. De la même manière, une attention particulière a été accordée aux recommandations liées à l'appui au développement de l'aquaculture artisanale par le biais d'activités de renforcement des capacités et au moyen d'exploitations agricoles et aquicoles modèles qui opèrent avec succès dans différents pays de la COPESCAALC. Un appui a été apporté à l'application des directives sur l'aquaculture durable, avec une approche écosystémique dans les pays de l'isthme centraméricain et en matière de renforcement des systèmes statistiques halieutiques et aquacoles, un atelier régional a été organisé pour échanger des expériences et analyser les domaines à améliorer. Diverses actions d'aide aux États Membres de la Commission ont été menées en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture, par le biais de l'élaboration de plans, de stratégies et de politiques de développement sectoriel, en tenant également compte des recommandations de la douzième réunion de la Commission.

38. La première réunion du Comité de ministres du Réseau d'aquaculture des Amériques a été organisée, de manière à consolider cet organe dans les pays de la région et à poser des bases solides pour la poursuite du projet.

39. Des travaux ont été effectués sur le renforcement et l'appui entre pays pour les pêches transfrontières, et le projet «Mise en place d'un programme de coopération pour la gestion durable des pêches fluviales dans les zones limitrophes des fleuves Parana et Paraguay» (Piraguazu) a permis la création d'un comité scientifique tripartite, premier pas vers une éventuelle gestion partagée des ressources halieutiques du bassin de ces systèmes fluviaux.

#### **D. Principales conclusions et recommandations**

40. Le Secrétariat a présenté aux délégués de la Commission le nouveau cadre stratégique de la FAO, structuré par 5 objectifs qui contribueront aux 3 objectifs mondiaux de l'Organisation, le but étant de lancer une réflexion pour adapter le rôle de la Commission à ce nouveau cadre stratégique. Les recommandations suivantes en sont issues:

##### **À l'intention de la FAO**

41. Il a été recommandé à la FAO qu'elle continue à réaliser les travaux qu'elle a menés à bien dans la région, en mettant l'accent sur cinq actions principales:

- Organiser une réunion intersessions afin d'examiner en détail les possibles adéquations du cadre statutaire de la COPESCAALC pour qu'elle puisse mieux remplir ses fonctions dans le nouveau cadre stratégique de l'Organisation et prendre des décisions à cet effet, si bien qu'il est demandé au Secrétariat d'élaborer un document de travail qui facilite les débats. De la même manière, il est recommandé au Secrétariat d'élaborer et de proposer, conjointement au président par intérim, un plan de travail conforme au nouveau cadre stratégique. Lors de la même réunion, il est proposé d'évaluer s'il convient d'élargir la portée de la COPESCAALC afin d'inclure les pêches maritimes de petite envergure.
- Déployer les efforts nécessaires pour valider sur le terrain le guide élaboré dans le cadre de l'atelier d'experts sur l'aménagement des plans d'eau continentaux d'Amérique latine et des Caraïbes, élaboré par la FAO, de préférence dans la région mésoaméricaine.
- Gérer la mobilisation de ressources extrabudgétaires quand les États Membres de la Commission présentent des projets régionaux, sous-régionaux ou nationaux qui relèvent du domaine de compétence de la Commission.
- Continuer à appuyer les initiatives des États Membres d'OSPESCA dans le cadre de la politique d'intégration des pêches et de l'aquaculture dans l'isthme centroaméricain.

##### **À l'intention des gouvernements**

42. La Commission a recommandé aux gouvernements des États Membres de renforcer les efforts déployés en faveur de l'élaboration, du renforcement et de l'harmonisation des systèmes de collecte et d'analyse de données statistiques et d'informations relatives aux pêches et à l'aquaculture avec la qualité et la fréquence requises pour une gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles. Elle recommande également:

- de renforcer les associations de pêcheurs et d'aquaculteurs pour accroître leur compétitivité et leur intégration aux chaînes de production;
- de renforcer la capacité des pêcheurs et des producteurs aquacoles en matière de captures, de récolte, de traitement, de commercialisation et de distribution des produits et d'encourager la création de valeur ajoutée;
- de prendre en compte les intérêts et les besoins du secteur des pêches intérieures et de l'aquaculture à l'heure de définir les politiques d'aménagement territorial;
- d'inclure les pêches intérieures et l'aquaculture dans les Plans nationaux d'adaptation aux effets du changement climatique, ainsi que dans d'autres initiatives d'adaptation;
- d'assurer avec célérité l'identification et la notification officielle du coordonnateur national auprès de la COPESCAALC et du domaine de compétence des statistiques de la FAO relatives aux pêches; d'envisager s'il est possible et pertinent de prendre pour point de

convergence les zones fonctionnelles des structures administratives nationales au lieu de désigner des coordonnateurs spécifiques, afin d'éviter des problèmes de communication en cas de changement de fonctionnaires; il est proposé de communiquer cette recommandation à la Conférence ministérielle afin d'accélérer la nomination des coordonnateurs encore non identifiés.

#### **À l'intention de la FAO et des gouvernements**

43. Deux recommandations qui feront appel à des activités conjointes de la FAO et des gouvernements ont été identifiées:

- La Commission a recommandé aux gouvernements des États Membres de la COPESCAALC de déployer davantage d'efforts pour renforcer leurs systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations statistiques relatives aux pêches et à l'aquaculture, à l'appui d'une gestion plus durable de leurs ressources halieutiques.
- Elle a également recommandé de redoubler d'efforts au niveau international pour partager les informations relatives aux pêches transfrontières dans les bassins hydrographiques communs.

#### **À l'intention de la Conférence régionale**

44. La Commission recommande que dans le cadre du Programme de travail opérationnel de la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes pour l'exercice biennal 2014-2015, priorité soit donnée à des mesures en faveur du développement durable des pêches intérieures et de l'aquaculture, compte tenu de la grande importance de ces deux secteurs à l'heure d'améliorer les niveaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle et plus précisément, de contribuer à l'atténuation de la pauvreté.

- Appuyer l'amélioration des systèmes et dispositifs d'élaboration de politiques, de planification stratégique et de gestion durable de l'aquaculture artisanale et des petites et micro-entreprises, en vue du renforcement de la sécurité alimentaire et de l'économie familiale. Parallèlement, renforcer le développement de l'expansion de l'aquaculture.
- Appuyer l'évaluation des pêches intérieures transfrontières dans les bassins hydrographiques communs, notamment la situation des ressources naturelles.
- Prendre en compte l'intérêt multilatéral manifesté par les États Membres de la COPESCAALC pour l'élaboration d'un projet régional en utilisant une approche écosystémique axée sur l'aménagement commun et participatif des pêches transfrontières, à réaliser avec des ressources extrabudgétaires.
- Adopter des mesures propices pour la diffusion des avantages nutritionnels et promouvoir la consommation de produits issus des pêches et de l'aquaculture régionales durables. Il est plus particulièrement recommandé de les inclure dans les programmes d'alimentation scolaire.
- Dans la mesure où l'Initiative mondiale sur la croissance bleue est mise en œuvre, renforcer et compléter dans la région les efforts déployés par les pays pour adopter une approche écosystémique à l'appui du développement des pêches et de l'aquaculture.
- En vertu du processus mené à bien pour l'élaboration des Directives internationales visant à garantir des pêches artisanales durables, la COPESCAAL souligne à quel point il est important de disposer de ces dernières.

## Rapport de la COPACO

### A. Informations d'ordre général

#### Création, fonctions et composition

45. La Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) a été créée en 1973 en vertu de la Résolution 4/61 du Conseil de la FAO et compte actuellement 33 États Membres plus l'Union européenne. La plupart des pays des Caraïbes et d'Amérique centrale sont membres de la Commission.

46. La COPACO a pour vocation de promouvoir la conservation, la gestion et le développement des ressources biologiques marines dans sa zone de compétence, conformément au Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, et de traiter les problèmes de gestion et de développement de la pêche que rencontrent les membres de la Commission.

#### Date et lieu de la dernière réunion et nombre de participants

47. La quinzième réunion de la Commission s'est tenue à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) du 26 au 28 mars 2014. Vingt-neuf délégués de la FAO sur les 34 membres de cette commission technique de l'Organisation y ont participé, soit 85 pour cent des membres, ainsi que les observateurs de cinq organes régionaux des pêches et de cinq organisations intergouvernementales. Le quorum requis pour prendre des décisions a été atteint.

### B. Introduction et situation dans le secteur

48. La manque de coopération actuel entre les secteurs des pêches de la région entraîne une surexploitation et risque de déboucher sur un épuisement des ressources halieutiques. Ces vingt dernières années, les débarquements ont reculé d'environ 40 pour cent. La zone de la COPACO est la région la plus surexploitée de la planète. Quelque 55 pour cent des stocks de pêche récoltés à des fins commerciales de la région sont surexploités ou épuisés, et près de 40 pour cent des stocks sont pleinement exploités à l'heure actuelle.

49. La production du secteur des pêches et sa contribution à la sécurité alimentaire, aux revenus et aux moyens d'existence de la région peuvent être renforcées en investissant dans la gestion des pêches régionales et dans le développement de l'aquaculture. Pour pouvoir faire retrouver aux stocks halieutiques et à la production des pêches marines leurs niveaux des années 1970 et du début des années 80, il convient d'assurer une gestion collaborative des pêches et une meilleure gouvernance générale du secteur.

50. La COPACO couvre la zone 31 de la FAO, ainsi que la partie septentrionale de la zone 41. La superficie totale des eaux couvertes par la COPACO est de 18 368 333 km<sup>2</sup>, soit environ deux fois la taille des États-Unis d'Amérique et quatre fois la taille de l'Union européenne. Cinquante et un pour cent de la zone de la COPACO est située en haute mer, et 89 pour cent de sa zone de compétence se trouvent en eau profonde (en dessous de 400 mètres).

51. En 2011, le total des captures déclarées dans la zone 31 de la COPACO s'élevait à 1497 millions de tonnes, pêchées à hauteur de 99,8 pour cent par des membres de la Commission. Les huit membres de la COPACO qui sont aussi membres de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) ont débarqué 3 pour cent (soit 46 000 tonnes) du total des captures, et les 15 membres qui sont également réunis au sein du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes ont débarqué 11 pour cent des captures totales, à savoir 163 000 tonnes. Cela signifie que 86 pour cent des captures déclarées dans la zone sont débarquées par 13 membres de la COPACO qui ne sont ni membres d'OSPESCA, ni du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes. Ces chiffres font nettement apparaître l'importance de la COPACO pour la région. Ces dernières années, la valeur à la première vente des captures de la zone de la COPACO a été estimée entre 2,4 et 3 milliards d'USD par an.

Les membres de la COPACO considèrent que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notamment du strombe rose et du homard, constitue un problème majeur pour la région. Jusqu'à présent, les efforts déployés par les pays pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée sont insuffisants, et les conflits entre flottilles de pêches et entre gouvernements sur des questions liées aux pêches sont monnaie courante.

### **C. Principales activités menées pendant la période examinée**

52. Pendant la période intersessions 2012-2013, environ 75 pour cent des activités convenues au titre du Programme de travail ont été menées à bien; 31 membres de la COPACO y ont participé; 22 membres ont désigné leurs coordonnateurs nationaux auprès de la Commission; six des sept groupes de travail conjoints (sur le strombe rose, les bancs de reproducteurs, les dispositifs de concentration du poisson, le homard, les pêches récréatives et les poissons volants) ont mené des activités; 10 réunions de groupes de travail ont été organisées par la COPACO et ses partenaires; 7 ateliers techniques régionaux se sont tenus; 35 projets de la FAO ont appuyé les travaux sur les pêches et l'aquaculture des membres de la COPACO; et 12 publications FAO-COPACO ont vu le jour.

53. La quinzième réunion de la COPACO a été déclarée ouverte par M. Anthony Carmona, Président de la Commission, et M. Devant Maharaj, le Ministre de la production alimentaire de Trinité-et-Tobago. La Commission s'est penchée sur la situation des pêches dans la région, a examiné les activités intersessions et les orientations fournies par le Comité des pêches et le Groupe scientifique consultatif de la COPACO, et a débattu et s'est accordée sur les questions administratives intéressant la Commission. En outre, cette dernière a formulé des recommandations relatives à la gestion des pêches, a examiné le rapport d'évaluation des performances de la COPACO, le Plan stratégique de la Commission pour 2014-2020, les propositions de révision de son Règlement intérieur, la collaboration régionale à l'heure de traiter la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW) et la gestion des pêches régionales, le partenariat COPACO – FIRMS, et le Programme de travail de la Commission pour 2014-2015.

### **D. Principales conclusions et recommandations**

54. La quinzième réunion de la COPACO a adopté 9 des 10 recommandations et résolutions relatives à la gestion des pêches régionales qui lui avaient été présentées; elle a remercié la FAO pour le rapport d'évaluation des performances; elle a adopté le Plan stratégique 2014-2020, approuvé le Programme de travail 2014-2015, soutenu le partenariat COPACO – FIRMS, adopté le Règlement intérieur révisé et envisagé les possibilités de réorientation stratégique qui s'offrent à elle. Aucune décision n'a été prise concernant le lancement d'un processus de transition de la COPACO, amenée à devenir une organisation régionale de gestion des pêches, car les membres demandaient davantage d'informations, qui seront recueillies pendant la période 2014-2015.

55. La quinzième réunion de la COPACO a été la session de la Commission qui a compté le plus de participants en 40 années d'existence. Pour la première fois, des mesures de gestion des pêches non contraignantes ont été présentées et adoptées. La composition actuelle, avec les groupes de travail conjoints et d'autres organismes régionaux des pêches et le partenariat avec FIRMS semble être extrêmement productive et fructueuse. Les restrictions budgétaires de la FAO sont atténuées par des ressources extrabudgétaires fournies par des partenaires et des membres. Le Règlement intérieur révisé de la Commission offre une plus grande marge de collaboration avec les partenaires, et transfère une part des coûts de traduction et d'interprétation aux membres.

56. La Commission recommande également de poursuivre, avec l'appui de la FAO et de l'UE, son processus de réorientation actuel, et présentera les coûts et les avantages des différentes options stratégiques à l'appui du renforcement de la COPACO à la prochaine session en 2016.

### À l'intention du Programme de travail de la FAO

57. Appuyer la Commission au niveau de sa réorientation et/ou de son processus de restructuration en cours en lui fournissant des conseils juridiques et stratégiques.

58. Attribuer suffisamment de ressources du Programme ordinaire de la FAO pour permettre au Secrétariat d'organiser les sessions de la COPACO et les réunions de ses organes statutaires, compte tenu de la contribution cruciale de la Commission à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes et la promotion des décisions du COFI au niveau régional.

Aider la Commission et le Secrétariat à mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires pour mettre en œuvre le Programme de travail de la COPACO pour 2014-2015, y compris, entre autres:

- apporter un appui technique à l'élaboration de plans de gestion des pêches et soutenir leur mise en œuvre;
- renforcer l'appui apporté en matière de renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de partage de données relatives aux pêches et à l'aquaculture;
- continuer d'aider la Commission à renforcer les capacités de mise en œuvre de l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2009);
- appuyer l'évaluation des pêches de fond en haute mer de l'Atlantique Centre-Ouest;
- attirer davantage l'attention sur l'invasion de rascasses et les récoltes non durables de concombres de mer dans les Caraïbes;
- élaborer des mesures et des outils à l'appui de l'adaptation aux effets du changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture des Caraïbes.

### À l'intention des gouvernements

59. La Commission appelle ses gouvernements membres à mettre en œuvre les recommandations et les résolutions suivantes:

- Recommandation COPACO/14/2012/1 «concernant le renforcement de la mise en application des instruments sur les pêches internationales dans la zone de la COPACO».
- Recommandation COPACO/15/2014/1 «concernant l'établissement d'une saison de fermeture régionale pour les pêches de la zone de la COPACO afin de protéger les bancs de reproducteurs des mérous et des vivaneaux».
- Recommandation COPACO/15/2014/2 «concernant le développement durable des pêches grâce à l'utilisation de dispositifs de concentration du poisson dans la zone de la COPACO».
- Recommandation COPACO/15/2014/3 «concernant la gestion et la conservation du strombe rose dans la zone de la COPACO».
- Recommandation COPACO/15/2014/4 «concernant le renforcement de la planification de la gestion des pêches dans la zone de la COPACO».
- Recommandation COPACO/15/2014/6 «concernant l'appui régional à la mise en application de la Déclaration de Castries (Sainte-Lucie) sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2010) du mécanisme régional des pêches des Caraïbes».
- Recommandation COPACO/15/2014/7 «en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre l'invasion des rascasses dans les Caraïbes élaborée par l'Initiative internationale pour les récifs coralliens et ses partenaires».
- Recommandation COPACO/15/2014/8 «à l'appui de la mise en application des directives volontaires sur les pêches artisanales et les régimes fonciers».
- Recommandation COPACO/15/2014/9 «concernant la mise en application de l'accord sur les mesures de l'État du port et les Directives volontaires de la FAO sur la conduite de l'État du pavillon dans la région».
- Recommandation COPACO/15/2014/10 «concernant le programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources biomarines partagées des grands écosystèmes marins des Caraïbes et du nord du Brésil (CLME+ SAP)».

60. Les gouvernements doivent continuer à intégrer l'approche écosystémique des pêches, y compris les concepts de gestion adaptative dans la gestion de leurs secteurs des pêches et de l'aquaculture.

61. Les dépenses liées à la participation d'experts et d'agents des autorités nationales compétentes dans le domaine des pêches aux réunions de la COPACO, ainsi que des groupes de travail et des projets, doivent être budgétisés par les gouvernements afin de favoriser la bonne représentation de tous les membres et leur participation aux activités de la Commission.

#### **À l'intention de la Conférence régionale**

62. La Conférence régionale est invitée à examiner et, selon qu'il conviendra, à approuver le rapport de la quinzième réunion de la COPACO, tenue à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) du 26 au 28 mars 2014.

63. La Conférence régionale est invitée à adopter et à intégrer les recommandations et résolutions de la COPACO ainsi que le Programme de travail de la Commission pour 2014-2015 dans le Programme de travail biennal de la Conférence relatif aux priorités et aux activités du secteur des pêches et de l'aquaculture.